

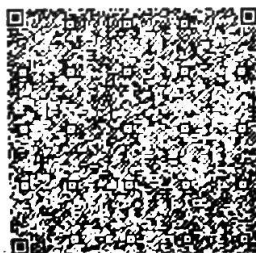
AVIS D'ÉCHÉANCE

Compagnie	MMA
Nature du risque assuré	Pack Praticien MEDINAT ®
Votre intermédiaire conseil	+Simple
N° de contrat	MDN5014
Échéance principale	01/01/2024
Fractionnement	Semestriel

Indice (2023 T1)	1160.8
Adresse du risque	Voir Conditions Particulières du contrat

Prime nette annuelle HT :	220,32 € H.T
Prime annuelle TTC :	281,88 € T.T.C
Période de garantie :	du 01/01/2024 au 31/12/2024
Prime nette HT fractionnée :	110,16 € H.T
Frais de courtage :	19,98 €
Taxes :	10,80 €
Total TTC fractionné à régler :	140,94 € T.T.C

Les opérations d'assurances sont exonérées de la TVA en vertu de l'article 261 C 2° du Code Général des Impôts



Activez votre espace client en quelques clics pour retrouver tous vos documents utiles

- Scannez le QR code ci-contre
- Complétez vos coordonnées
- Puis, choisissez un mot de passe pour sécuriser l'accès à votre compte. Ce mot de passe vous sera demandé lors de chaque connexion à votre espace personnel, pensez à le mémoriser.

POENCET
LA MILLADE

46120 LACAPELLE-MARIVAL

Réglée le

29/01/24 via CB-PRO.



POENCET
LA MILLADE
46120 LACAPELLE-MARIVAL

95873617/49168/0069/c6 1/1
D.1125372159338449088

Marseille, le 13/12/2023

Objet : Avis d'échéance et nouvel espace client

Cher client,

En cette fin d'année et à l'approche de 2024, nous souhaitons prendre un moment pour vous exprimer notre gratitude pour la confiance que vous accordez à MEDINAT.

Vous recevez ci-joint l'avis d'échéance de votre contrat d'assurance professionnel pour l'année 2024. Afin de rendre ce processus plus convivial, nous avons inclus un QR code en bas de l'avis d'échéance. Veuillez scanner ce code pour accéder à votre nouvel espace client.

En effet, nous avons le plaisir de vous informer qu'un nouvel espace client a été mis en place. Celui-ci offre une expérience simplifiée pour la gestion de vos documents et le suivi de vos contrats d'assurances professionnels.

Une fois le QR code scanné,

1. Complétez vos coordonnées
2. Choisissez un mot de passe, vous pourrez accéder à votre espace client.
3. Vous y trouverez un lien distinct de couleur rouge. En cliquant sur ce lien, vous pourrez accéder à l'espace dédié à l'information du Mandat SEPA que nous vous invitons à signer électroniquement.

Cette démarche simple et sécurisée vous permettra de régler automatiquement vos échéances. À partir du 1er janvier, le prélèvement sera effectué de manière automatique, assurant ainsi la continuité de votre ~~couverture sans souci administratif~~. ~~Attention, en 2024, nous n'accepterons plus les chèques, ni les paiements unitaires par Carte bancaire.~~

Nous sommes convaincus que cette nouvelle initiative facilitera la gestion de votre contrat d'assurance. Si toutefois vous avez des questions ou besoin d'assistance, notre équipe dédiée est à votre disposition.

Nous vous remercions de votre confiance continue et vous souhaitons une fin d'année pleine de succès.

Bien Cordialement,
L'équipe MEDINAT.